

## Financements croisés pour la salle de l'Inter ?

L'inauguration de la Salle de l'Inter a été présentée comme un évènement majeur, non seulement pour la ville de Porrentruy, mais pour le rayonnement culturel de tout le canton. Cette évidence ne saurait être niée et chaque citoyen-ne de notre région ne peut que se réjouir de cette réalisation.

Il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre de questions restent ouvertes. La première concerne le financement de ce projet d'envergure. Question financière déjà maintes fois évoquée, mais qui mérite qu'on s'y arrête une fois encore à la lumière des évènements les plus récents.

Il est de notoriété publique que la subvention cantonale de 120'000 francs (dont la moitié a d'ores et déjà été versée) devra être complétée lors de la clôture du dossier.

L'importance de cette rallonge cantonale (et fédérale), n'est pas encore connue, mais il nous paraît important d'aborder les raisons d'un surcoût éventuel. En particulier à la lueur des débats du Conseil de ville de Porrentruy du 19 mai dernier.

Les autres problèmes de gestion de cette structure ont été relatés par les médias régionaux ces trois dernières semaines. Il s'agit évidemment de problématiques qui échappent en partie au contrôle des autorités cantonales. Mais il nous semble naturel qu'un bailleur de fonds publics puisse être attentif aux évolutions d'un dossier qu'il a permis de financer.

À ce titre, il apparaît que le financement de la société anonyme «l'Inter Porrentruy S.A.», sans laquelle le lancement des activités commerciales et culturelles de l'Inter n'aurait pas été possible, n'est pas le fait d'un investisseur privé, au sens le plus strict du terme, comme les médias ont pu s'en faire l'écho. La société qui a investi la majorité du capital n'est autre que le Cabinet Füeg S.A., société dont l'actuel maire de Porrentruy est l'administrateur unique.

Ce qui laisse planer quelques doutes sur les motivations liées à la gestion de la structure et fait émerger un lourd problème de conflit d'intérêts. À ce stade, une intervention du service des communes semble nécessaire.

Le groupe Verts et CS-POP soumet les questions suivantes au Gouvernement :

- Le Gouvernement jurassien confirme-t-il des dépassements importants dans ce dossier ?
- Quelles sont les raisons à l'origine de ces dépassements ?
- Est-ce que l'Etat jurassien sera appelé à une nouvelle participation financière ? Si oui, quels sont les montants estimés ?
- En qualité d'investisseur, quel regard porte le Gouvernement jurassien sur la gestion de ce dossier, en particulier l'opacité qui entoure la gestion par «l'Inter Porrentruy S.A.» ?
- Le Gouvernement peut-il confirmer ou infirmer les probables conflits d'intérêts existant entre les autorités communales et le financement de la société anonyme «l'Inter Porrentruy S.A.» ?
- Le Gouvernement va-t-il user de son influence pour obtenir la transparence nécessaire dans ce dossier et ainsi préserver l'intérêt public ?
- Le Service des communes, en vertu de la loi (article 25 et suivants de la loi sur les communes) va-t-il se saisir de cette affaire, enquêter et prendre les mesures nécessaires ?

Delémont, le 25 mai 2016

Groupe VERTS et CS-POP  
Pierluigi Fedele

